

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la terre, de l'univers et du vivant

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) forme des étudiants dans le domaine de la motricité humaine avec comme objectifs la santé et le bien-être. La formation en deux ans propose de consolider les acquis scientifiques pluridisciplinaires, tels que ceux des domaines des sciences biologiques et des sciences humaines et sociales, dans une perspective intégrative (ergonomie, santé). La formation est ouverte à tous les étudiants issus de la licence STAPS, et elle est plus particulièrement articulée avec les parcours *Activité physique adaptée et santé* et *Entraînement sportif*.

La mention propose deux spécialités, l'une intitulée *Sport, prévention, santé, bien-être* proposant un parcours professionnel et un parcours « recherche », l'autre intitulée *Ergonomie de la motricité*, professionnelle. La spécialité *Ergonomie de la motricité* vise à former des ergonomes. La spécialité *Sport, prévention, santé, bien-être* vise à former des cadres capables de concevoir des projets de développement et d'entretien de la performance et de la santé. Le parcours « recherche » de cette spécialité est orienté vers la formation de chercheurs en prévention et rééducation de l'appareil locomoteur.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la mention sont clairement énoncés et identifiés pour les deux spécialités <i>Sport, prévention, santé, bien-être</i> (SPSBE) et <i>Ergonomie de la motricité</i> (EM).</p> <p>Sur le plan professionnel, les objectifs de santé et de bien-être, communs aux deux spécialités, sont déclinés différemment. Ainsi, la spécialité SPSBE forme des cadres des activités physiques et sportives (parcours professionnel), ou de futurs chercheurs (parcours « recherche » proposé uniquement dans la spécialité SPSBE). De son côté, la spécialité EM forme des ergonomes. Ces approches complémentaires permettent de couvrir un large spectre de métiers liés au domaine des STAPS.</p> <p>Les compétences particulières attendues pour chaque spécialité sont également décrites de façon synthétique et cohérente. De même, les métiers sont renseignés et correspondent à la formation.</p>
Organisation
<p>L'offre de formation présentée est claire et lisible. Les deux spécialités mutualisent en master 1 (M1), trois unités d'enseignement (UE) de méthodologie (anglais et une UE de méthodologie de la recherche bibliographique) et une UE de construction de projets en master 2 (M2).</p> <p>Malgré leur thématique commune (la santé), les deux spécialités sont assez tubulaires puisqu'elles ne partagent aucun enseignement fondamental tel que la physiologie ou la motricité.</p>

Les deux parcours de SPSBE, plus intégrés car partageant la même spécialité, ont un tronc commun large (huit UE) au 1^{er} semestre (S1) puis, plus restreint aux S2 et S3 (quatre UE). La spécialisation est introduite progressivement comme le montrent les intitulés des UE.

La spécialité EM est présentée comme formatrice de chercheurs en ergonomie mais ne propose pas de parcours « recherche » ni de possibilité de suivre les UE « recherche » du parcours SPSBE. Par conséquent, un étudiant motivé par la recherche est contraint de suivre le parcours SPSBE.

Quelques vacataires dispensent des enseignements complémentaires sans pour autant que ces interventions soient explicitement décrites.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la mention au niveau local, régional (dont la ComUE) et national, est particulièrement bien décrit. Ainsi, le dossier rappelle la position qu'occupe la mention au carrefour de plusieurs disciplines enseignées à Orléans. Elle met à profit cette situation pour mutualiser des enseignements qui ne relèvent pas de son cœur de métier (éthique, management de type lean, ...) de façon à dégager des synergies.

Au niveau régional/ComUE, seule l'Université de Poitiers propose des masters proches, qui n'entrent pas en concurrence directe avec les spécialités de la mention STAPS d'Orléans. A Poitiers, le master STAPS est lui orienté vers le handicap et un master *Ergonomie* est quant à lui orienté vers la psychologie du travail.

Le positionnement du master STAPS à Orléans est renforcé par les nombreux partenariats locaux et régionaux, aussi bien privés qu'institutionnels que la mention a mis en place ces dernières années. Ces partenariats offrent d'importants lieux de stage. En ce qui concerne les débouchés professionnels liés à ces partenariats, le dossier manque de données précises. Les complémentarités mentionnées dans le dossier, vis-à-vis des formations de santé locales et vis-à-vis de l'international manquent aussi de précisions. En particulier, le dossier mériterait d'être plus fourni et explicite sur son positionnement international.

La formation présente un adossement recherche de par la présence d'enseignants-chercheurs (EC) impliqués dans des projets de recherche du domaine STAPS. Une impression de flou subsiste car le nom des laboratoires, leurs thèmes de recherche et leur labellisation ne sont pas indiqués. Il est indiqué que les étudiants effectuent leurs stages dans des laboratoires de recherche mais là encore, les thèmes de recherche et les labellisations des laboratoires ne sont pas indiqués. L'absence de laboratoire de recherche en ergonomie sur lesquels la formation puisse s'appuyer, est mentionnée dans le dossier. Cette absence est soulignée pour la poursuite d'études en thèse mais n'a pas d'impact pour les stages de master.

Equipe pédagogique

Les équipes pédagogiques des deux spécialités sont composés d'EC de la section « Sciences et techniques des activités physiques et sportives » du Conseil national des universités (CNU) mais elles sont totalement indépendantes. Ces équipes se réunissent trois-quatre fois par an au niveau de chaque spécialité sans que les contours et les objectifs soient indiqués. Ces réunions ne concernent pas la mention ; ce qui suggère un faible niveau d'interaction entre les deux formations. Il ressort du dossier que le master résulte d'une juxtaposition de deux formations avec peu d'interaction entre les équipes pédagogiques et sans véritable pilotage au niveau de la mention. La spécialité SPSBE repose sur une équipe pédagogique académique constituée de 11 EC du CNU 74, appuyée par plusieurs enseignants du 2nd degré et un professeur associé à temps partiel (PAST). Aucun intervenant extérieur et/ou professionnel ne semble être inclus dans l'équipe pédagogique de cette spécialité ; ce qui interroge sur la pertinence d'une formation professionnelle sans intervention des acteurs du secteur. En ce qui concerne la spécialité EM, l'équipe pédagogique est composée de neuf EC majoritairement du CNU 74. La pluridisciplinarité de l'ergonomie est illustrée par la présence dans l'équipe pédagogique de plusieurs EC d'autres sections CNU. De nombreux intervenants professionnels issus de divers secteurs (automobile, SNCF, Santé au travail, Air France, SAFRAN, CEA ...) complètent l'équipe pédagogique. La part d'enseignements que les professionnels réalisent, est appréciable puisque de 23 %. Ce pourcentage pourrait être légèrement augmenté. Le dossier ne précise pas leur niveau de qualification qui se doit d'être d'un niveau au moins égal, voire supérieur à celui du master.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont assez constants entre 2012 et 2015 de 35 à 43 inscrits, équitablement répartis entre chaque spécialité. Bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit fournie, le dossier mentionne une attractivité externe élevée (80 % d'étudiants issus d'autres universités qu'Orléans). L'attractivité interne faible est soulignée dans le dossier. Les porteurs émettent des hypothèses afin d'en comprendre les raisons mais aucune donnée chiffrée ou analyse des trajectoires des étudiants internes ne fournit d'éléments explicatifs. L'équipe pédagogique de master, ainsi que celle de licence, devraient se saisir de ce manque d'attractivité interne, au regard du nombre élevé d'étudiants en licence dans les filières « activités physiques adaptées et santé » et « entraînement sportif », qui sont les filières amenant vers ce master.

Les taux de réussite sont particulièrement bas pour un master. Pour la spécialité EM, le pourcentage de réussite en 1^{ère} année (M1) est de 68 à 83 %, et cette faiblesse est plus marquée encore pour la spécialité SPSBE car de 41 % à 66 %.

En SPSBE, le pourcentage d'étudiants ayant validé leur diplôme en M2 est légèrement supérieur à 50 %, ce qui est très faible alors qu'il est de près de 95 % en EM (sur les années 2012-2015). Il serait souhaitable que les responsables de la spécialité SPSBE se saisissent du problème, qui n'est pas évoqué dans le dossier, afin d'en comprendre les causes puis, de mettre en place un plan d'action pour y remédier.

Le taux d'abandon n'est pas renseigné. Les critères de sélection à l'entrée du master sont probablement à repenser afin que les étudiants admis en master puissent suivre un cursus adapté à leurs formations initiales.

L'enquête sur l'insertion professionnelle révèle un pourcentage significatif de réponses (70 %) pour la spécialité EM. Il est à noter que 79 % des diplômés ayant répondu ont un emploi ; ce qui atteste que la formation conduit à une très bonne insertion professionnelle servie par une demande accrue en professionnels du secteur de l'ergonomie. Bien que le dossier ne renseigne pas sur tous les débouchés professionnels des étudiants, il mentionne que 28 étudiants ont trouvé un emploi d'intervenant en prévention des risques professionnels. En revanche, la spécialité SPSBE présente un taux de réponse qui ne permet pas de dégager des informations utiles.

En ce qui concerne les poursuites d'études en thèse, il ressort des enquêtes que leur nombre est particulièrement faible (six pour l'enquête interne). Bien que le parcours EM ne possède pas d'UE « recherche », deux étudiants sur les six qui ont préparé un doctorat sont issus de cette spécialité (et seulement quatre thèses en quatre ans pour le parcours « recherche » SPSBE).

Place de la recherche

La formation à la recherche est développée en tronc commun essentiellement sur des UE de méthodologie (méthodes bibliographiques) et sur le mémoire (soutenance plus écrit). La formation par la recherche repose une équipe pédagogique d'EC qui intègrent leurs recherches aux enseignements mais également, par la réalisation de deux stages dans des laboratoires universitaires, institutionnels ou privés.

Le nombre d'étudiants inscrits dans le parcours « recherche » de la spécialité SPSBE n'est pas renseigné. Au regard du nombre d'étudiants diplômés dans la spécialité SPSBE en fin de M1 et de M2, le nombre d'étudiants suivant les UE « recherche » est probablement très réduit. L'adossement à la recherche pour SPSBE est insuffisamment décrit. La formation est rattachée à l'Institut pluridisciplinaire thématique Sciences biologiques, chimie du vivant, mais aucun laboratoire de cet institut n'est expressément nommé pour être laboratoire d'accueil des étudiants suivant le parcours « recherche ». Il est donc difficile de comprendre les liens qui unissent la formation avec les activités de recherche en STAPS du site d'Orléans. Les lieux de stage des étudiants inscrits dans le parcours « recherche » sont insuffisamment décrits. Seuls sont listés quelques laboratoires et services de recherche et développement accueillant les étudiants, sans toutefois distinguer les stages de la spécialité EM et ceux de la spécialité SPSBE et de ses deux parcours. La spécialité EM est confrontée à l'absence de laboratoire du domaine dont les conséquences sont mentionnées pour la poursuite d'étudiants en doctorat.

La présentation de stages dans la filière EM est ambiguë et manque de précisions. Alors que la spécialité est affichée à visée professionnelle, le dossier mentionne que les étudiants bénéficient de projets de recherche à visée ergonomique. La nature du stage et celle du rapport de stage en M1 et M2 sont incomplètement décrits ce qui engendre une confusion.

Place de la professionnalisation

Les compétences visées par les deux spécialités sont bien décrites. Ainsi, la spécialité SPSBE cherche à développer des compétences scientifiques axées sur la motricité, les effets de l'activité physique, de la nutrition ainsi que des compétences organisationnelles, alors qu'EM structure l'enseignement autour de six compétences de bases (l'analyse de la demande, le développement d'une ergonomie participative, par exemple). On peut regretter là encore que la mention ne cherche pas à développer un corpus de compétences commun à la mention et pas seulement, une juxtaposition.

Le projet professionnel de l'étudiant n'est pas formalisé en tant que tel dans la maquette. Pour autant, il est bien présent sous forme de projets tutorés en EM mais il n'est pas évoqué en SPSBE. La mention gagnerait donc à identifier clairement une UE de projet professionnel ou à mettre en place un dispositif visant à accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel.

La professionnalisation n'est pas clairement décrite bien qu'elle transparaisse à plusieurs endroits dans le dossier (intervention de professionnels de l'ergonomie pour la spécialité EM et appartenance à un réseau de formation labellisées (Rémis)). Les finalités de recherche et professionnelles ne se dégagent pas clairement dans la spécialité SPSBE. Le flou entre les deux finalités est renforcé par l'absence d'intervenants professionnels présentés dans la spécialité SPSBE alors qu'à l'inverse la spécialité EM présente à la fois, le nombre et les volumes d'enseignements d'intervenants professionnels (pour la plupart privés). Le dossier d'ailleurs pointe le manque d'intervenants hospitaliers pour des enseignements. Toutefois, le dossier n'explique pas ce manque et les démarches réalisées pour y remédier, d'autant qu'il existe de nombreux services hospitaliers dans le Centre hospitalier régional d'Orléans dont les connexions semblent évidentes (nutrition, médecine du sport, rééducation, ...). Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles sont présentes et clairement rédigées.

Place des projets et des stages

Les stages dont les durées ne sont pas harmonisées entre les deux spécialités, occupent une place centrale dans la mention notamment pour EM (lettre/CV, objectifs, recherche, moyens, thèmes, rédaction mémoire, soutenance ...).

La description des objectifs des stages est plus développée dans la spécialité EM que dans SPSBE. Les objectifs des stages sont insuffisamment décrits pour apprécier les attentes et les modalités d'évaluation du parcours « recherche » ou professionnel de la spécialité SPSBE. Les projets tutorés présents et structurés dans la spécialité EM, s'ils existent, ne sont pas renseignés dans la spécialité SPSBE. Ces projets tutorés représentent une part importante de la spécialité EM et viennent en complément du stage (réseau, projet collectif...) afin de développer l'autonomie, la créativité et le travail collectif.

Place de l'international

La mention dispose de partenariats avec plusieurs universités européennes (Aalborg, Gottingen, Coimbra). La nature et l'implication de ces universités dans la formation n'est pas précisée dans le dossier.

La spécialité SPSBE accueille des étudiants étrangers provenant essentiellement d'Afrique du nord qui représentent sur les deux dernières années du contrat, près d'un tiers des étudiants de la spécialité SPSBE. A l'inverse, durant la même période, aucun étudiant français n'est parti à l'étranger (Erasmus). Pour la spécialité EM, le coût supérieur des études à l'étranger pour des formations similaires en EM est évoqué ainsi que l'absence de lien Erasmus. L'absence d'échanges ERASMUS pour la spécialité SPSBE n'est pas analysée. Ce constat est plus surprenant que pour la spécialité EM puisque les stages de recherche peuvent plus aisément être réalisés dans des laboratoires de recherche d'universités partenaires. Il serait souhaitable de retravailler ce point en établissant des contacts avec des formations similaires (SPSBE et EM) qui ne soient pas nécessairement anglo-saxonnes (pays de l'Est, Asie, Canada avec le dispositif Crepuq...). En ce qui concerne la formation délivrée, les étudiants sont préparés à travailler dans un contexte international (48 heures de cours dans les UE d'anglais, conférences et travaux effectués en anglais, communication/CV/entretien en anglais, accès au TOEIC (Test of English for International Communication), ...). Sont indiqués dans le dossier des UE en anglais en SPSBE sans qu'il soit précisé s'il s'agit de quatre UE dispensés en anglais puisque ces deux UE sont dans les parcours « recherche » et professionnels.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement est évoqué lors des réunions de l'équipe pédagogique sans qu'en soient précisées les modalités. Les dispositifs d'aide à la réussite, passerelles entre les spécialités et/ou les parcours, s'ils existent ne sont pas précisés. Ce point ne semble donc pas évaluable de fait de l'absence d'informations.

Des données chiffrées sur le nombre d'étudiants issus de la licence poursuivant en master sont nécessaires, ainsi que le nombre d'étudiants issus d'autres licences STAPS, pour l'évaluation complète du dossier.

L'analyse des trajectoires des étudiants est également manquante : pourcentage de réussite pour les étudiants issus des licences STAPS, pourcentage de réussite pour les étudiants issus d'autres licences, ou de l'étranger. Le pourcentage faible de réussite au master pourrait être expliqué par l'absence de dispositifs d'aide à la réussite.

L'équipe pédagogique n'a pas retranscrit dans le dossier d'analyse sur ce point, si elle l'a réalisée.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement ne sont pas décrites en tant que telles dans le dossier. Ainsi, la mention est déclarée comme initiale et continue sans autres précisions. L'une des spécialités (laquelle ?) est accessible en alternance et en apprentissage sans que les modalités soient décrites et que les flux d'étudiants soient indiqués. De même, les dispositifs - nécessairement existants - d'accueil des publics contraints et de validation des acquis de l'expérience, ne sont pas évoqués. La part d'enseignements non présentiels, de travaux pratiques ainsi que les volumes horaires semestriels ne sont pas connus. Dans les UE, les éléments constitutifs ne sont pas décrits ni dans leur contenu ni dans leur forme. Seule l'utilisation des outils numériques est décrite et repose essentiellement sur l'environnement numérique de travail (ENT Celene), mis à sa disposition par l'établissement, afin de communiquer avec les étudiants et diffuser des documents et offres de stage. Toutefois, leur usage en pratique pédagogique semble restreint car seules deux UE (« Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement » en SPSBE et « Introduction à la pratique de l'ergonomie » en EM) utilisent ces outils. On note que la formation ouverte et/ou à distance est utilisée dans une UE en M1 de la spécialité EM.

Evaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants diffère fortement entre les deux spécialités. La spécialité SPSBE évalue les étudiants de façon très classique (devoirs sur table, oraux...). La spécialité EM a développé une évaluation originale à partir de l'élaboration d'un document de six familles de compétences (telles que analyser une demande, savoir accéder aux ressources, réaliser une ergonomie de la motricité...), sous des formes très variées (mise en scène, collective, portfolio, ...).

L'analyse des compétences attendues par les étudiants à l'issue du M1 (particulièrement en SPSBE) serait informative pour expliquer le taux d'échec élevé.

Aucune information n'est donnée concernant la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examen.

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'évaluation des compétences est développée dans la spécialité EM (c.f paragraphe évaluation de l'étudiant), via un document structuré pour recueillir six familles de compétences couvrant des compétences pratiques (analyse de l'activité) et des compétences de groupes (ergonomie participative). Un exemplaire du document, probablement conçu aurait été utile pour mieux apprécier les contenus des six familles décrites.</p> <p>En revanche, la spécialité SPSBE ne semble pas avoir constitué une évaluation de ce type.</p> <p>L'équipe pédagogique est encouragée à développer ce suivi ; ce qui permettrait de limiter les ambiguïtés perceptibles dans l'offre de formation entre les affichages « recherche » et professionnels</p> <p>Le dossier ne précise pas si un dispositif de suivi a été mis en place (livret étudiant et/ou portefeuille de compétences). Le supplément au diplôme n'est pas fourni, seul un document « test » de droit est joint.</p>
Suivi des diplômés
<p>Les tableaux de suivi présentés (enquête nationale) ne permettent pas de dégager des informations fiables quant à la professionnalisation des diplômés, particulièrement pour la spécialité SPSBE (avec deux répondants pour les diplômés de 2010 et 2011 et six pour les diplômés en 2012). Une enquête approfondie est nécessaire afin de relever des éléments indispensables tels que le salaire, l'adéquation entre l'emploi et la formation, le type d'emploi (CDD ou CDI) et le temps entre l'obtention du diplôme et l'obtention du contrat. Le devenir des non répondants pose également question. Pour la spécialité EM, l'équipe pédagogique semble active pour favoriser l'emploi des diplômés (liste de diffusion, inscription sur les listes professionnelles). Pour la spécialité SPSBE, le suivi des diplômés est très succinct. La façon dont les responsables/l'équipe se saisissent de ces informations pour ajuster le pilotage de la mention ne sont pas indiqués non plus.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il est indiqué que l'équipe pédagogique se réunit quatre fois par an mais l'objet de ces réunions n'est pas précisé. D'après le contexte, on peut supposer qu'il s'agit d'un conseil pédagogique et/ou de perfectionnement.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est effectuée à la fin des UE pour la SPSBE sous forme de questions/réponses. La procédure de restitution au sein du conseil de perfectionnement et les modalités de retours sont inconnus.</p> <p>La procédure est décrite plus amplement pour la spécialité EM puisque des dispositifs plus soutenus sont déployés (une enquête, réunions, bilan avec les délégués, questionnaires sur les stages...). Une autre enquête est réalisée auprès des maîtres d'apprentissage. En revanche, les remontées de ces informations et leur analyse ne sont pas indiquées dans le dossier, si elles existent, au niveau de l'équipe pédagogique et du conseil de perfectionnement.</p> <p>Comme à plusieurs reprises, une harmonisation des procédures et une réflexion globale au niveau de la mention permettraient d'en améliorer la gestion.</p> <p>La procédure d'autoévaluation n'est pas décrite, et on ne sait pas qui l'a réalisée, ni comment les responsables s'en saisissent pour améliorer leur formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une insertion professionnelle élevée pour la spécialité EM.
- L'originalité des modalités d'évaluation en EM basée sur des compétences.

Points faibles :

- Le peu d'intégration des deux spécialités dans une mention unique : peu d'interaction entre elles (compétences, évaluation, professionnalisation, ...).
- La faible articulation Licence-Master, particulièrement pour la spécialité SPSBE, et ce, malgré des effectifs étudiants suffisants dans les parcours en licence *Activités physiques adaptées et santé* et *Entraînement sportif*.

- Les nombreux manques d'informations et d'analyses globales au niveau de la mention ou spécifiques pour SPSBE, traduisant un pilotage de la mention perfectible.
- Le manque d'intervenants professionnels pour le parcours professionnel de la spécialité SPSBE.
- Le très faible taux de poursuite en doctorat pour les étudiants inscrits dans le parcours « recherche » de la spécialité SPSBE.

Avis global et recommandations :

Globalement, le dossier présente des défauts à plusieurs niveaux (organisation, pilotage, passerelle, projet professionnel, conseil de perfectionnement). Elles sont une marque de faiblesse dans le processus d'autoévaluation.

Le master STAPS possède deux spécialités qui fonctionnent indépendamment et ne sont pas dans la cohérence attendue d'une mention. Le pilotage, les objectifs, l'insertion professionnelle des deux spécialités diffèrent fortement. Alors que la spécialité EM a sa place dans l'offre de formation de l'Université d'Orléans, le dossier ne démontre pas que la spécialité SPSBE y a sa place. La justification des deux parcours professionnels et « recherche » de la spécialité SPSBE est insuffisamment décrite. Il a été relevé, entre autres, un manque de professionnels extérieurs dans le parcours professionnel, et trop peu d'étudiants poursuivant en doctorat pour le parcours « recherche ».

Malgré une articulation théorique évidente qui devrait exister localement entre la licence et le master, du fait des effectifs élevés dans les parcours de licence *Activités physiques adaptées et santé* et *Entraînement sportif*, le master peine à recruter des étudiants et à les amener vers un diplôme, surtout dans la spécialité SPSBE dans laquelle le taux d'échec est très élevé. Les modalités d'admission sont probablement à étudier afin de le limiter. Dans la spécialité « recherche » SPSBE, les faibles taux de réussite, d'une part, et de poursuite en doctorat, d'autre part, doivent amener l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement à réaliser une analyse précise et une autoévaluation complète. Elle n'est que partielle dans le dossier d'autoévaluation soumis à expertise. Elle permettrait aux porteurs de mener une réflexion quant à la pertinence de cette spécialité « recherche » et de statuer sur son devenir.

Il conviendrait de développer un esprit de mention afin d'en tirer des synergies sur le plan de la pédagogie et du pilotage. Des cours mutualisés d'enseignements fondamentaux pourraient permettre d'améliorer cette situation. De plus, il serait nécessaire d'adosser la spécialité EM à des structures de recherche et de recruter des intervenants extérieurs pour le parcours professionnel de SPSBE. Pour ne pas contraindre les étudiants désireux de suivre un master « recherche » de choisir la spécialité SPSBE, la spécialité EM pourrait proposer de choisir une ou plusieurs UE dans des parcours orientés « recherche » de masters de l'Université d'Orléans. De telles UE mutualisées entre plusieurs masters pourraient être une piste de réflexion en vue d'augmenter l'attractivité globale de la recherche.

Observations de l'établissement



Pas d'observation pour la mention

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président

Ary Bruand